Nations Unies E/CN.5/2019/NGO/17

Conseil économique et social

Distr. générale
1er novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission du développement social
Cinquante-septième session
11-21 février 2019
Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale

Déclaration présentée par la fondation Asabe Shehu Yar' Adua, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.

Merci de recycler

Déclaration

Les personnes âgées au sein de la société : instaurer un programme viable de soins de santé pour les aînés de nos concitoyens

Le troisième âge est une période importante de la vie. On constate actuellement dans le monde une augmentation de la proportion de personnes âgées, en corrélation avec des tendances à la régression démographique. La plupart des pays développés ont fixé l'âge de la retraite entre 60 et 75 ans tandis que dans d'autres pays en développement, certains s'efforcent encore, au troisième âge, de rester sur pied sans prendre de retraite.

Dans notre société, beaucoup de personnes du troisième âge ont besoin de soins, d'attention et d'assistance, notamment de la part de leurs proches, pour pouvoir vivre en bonne santé, sans stress, soucis ni anxiété. La vieillesse s'accompagne souvent de besoins et de difficultés supplémentaires à mesure que l'on avance en âge.

Une variété de problèmes médicaux sont associés à l'âge. Parmi les affections couramment rencontrées figurent l'arthrite, les pertes de mémoire et d'autres problèmes de santé qui entravent ou limitent les activités de la personne ou sa capacité d'y participer pleinement.

Les maladies chroniques, comme les maladies cardiaques, les accidents vasculaires cérébraux, le cancer, le diabète et l'arthrite, font également partie des problèmes de santé les plus courants qui limitent l'activité de certaines personnes âgées. Pour rester en bonne santé, au troisième âge, on a donc besoin de pouvoir se procurer les médicaments adaptés, ainsi que de bénéficier des soins médicaux appropriés, de consulter le médecin, de recevoir des soins dentaires, ophtalmologiques, kinésithérapiques ou encore des traitements psychiatriques si nécessaire.

Il y a différentes manières de promouvoir un mode de vie sain, qui vont des programmes éducatifs et de soutien psychosocial aux incitations financières. Les interventions préventives de santé publique peuvent prendre différentes formes, du projet organisé à petite échelle jusqu'aux programmes nationaux de grande envergure, dont l'organisation et le financement peuvent se faire par voie de dons, de particuliers ou d'organisations non gouvernementales, ou encore à l'aide de fonds publics.

Il est nécessaire de sensibiliser le public en ce qui concerne l'évolution des modes de comportement des personnes âgées. D'où la nécessité d'un programme viable consacré aux questions de santé qui ont des répercussions sur la vie des plus âgés de nos concitoyens et risqueraient de se transformer en problèmes physiologiques ou psychologiques majeurs.

Quoi qu'il en soit, il est fondamental de mettre en place des programmes de santé visant à réduire le risque de maladies chroniques au troisième âge. Moyennant différentes techniques et stratégies, ils peuvent permettre non seulement de gérer les affections chroniques mais aussi de promouvoir une bonne hygiène de vie afin d'encourager les personnes âgées à adopter des modes de vie sains propices à leur bien-être, conformément aux objectifs de développement durable.